

Il faut lire cette douloureuse histoire dans l'ouvrage de M. Marnas ; surtout dans les premiers chapitres du second volume, où les transformations politiques de l'Empire du Soleil-Levant, racontées avec précision, éclairent et expliquent la révolution morale qui s'accomplit vers 1872, en faveur de la liberté religieuse. En 1872, une ambassade japonaise parcourait l'Europe ; et, profitant de la circonstance, un député de nos colonies, M. le comte Desbassyns de Richemont, fit entendre à la Chambre française un appel superbe d'éloquence et de foi et une défense de ces généreuses victimes dont tout le crime, dit-il, est d'adorer Jésus-Christ. En ce temps-là, l'Europe et la France s'intéressaient au sort des chrétiens persécutés ; le sang chrétien qui coulait sur des plages lointaines éveillait encore la compassion et même la politique. L'appel, parti de notre pays, fut entendu en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Italie. Presque partout, mais spécialement à Bruxelles, les ambassadeurs japonais furent sommés d'accorder aux chrétiens la délivrance et la liberté de conscience. Ce ne fut pas en vain. Au mois de mars 1873, les édits proscrivant la religion du Christ au Japon furent abrogés : et les chrétiens commencèrent enfin à respirer.

En sortant de prison, les captifs écrivent leur joie au Souverain Pontife ; des prêtres leur arrivent de France ; pour la première fois, des religieuses — ce sont des Françaises — font leur entrée au Japon ; les ruines refléurissent ; les églises se relèvent, et d'année en année, le chiffre de la population catholique augmente. On découvre même encore des descendants authentiques des anciens martyrs. Ainsi, en 1888, le 17 mars, vingt-troisième anniversaire de la première découverte, on apprend l'existence, au village d'Hagamura et dans la ville d'Okayama, des deux branches de la famille du martyr jésuite, saint Jacques Kisai (ou Kizayemon), crucifié en 1597, à l'âge de 64 ans. Sa mémoire était conservée parmi ses arrière-petits neveux ; ils montrèrent au cathéchiste qui leur fut envoyé l'emplacement et quelques débris de la maison du saint, à côté d'une fontaine ; le nom de *Kirishitan* (chrétien) avait survécu dans la petite localité d'Hagamura ; et l'on désignait sous ce nom un bouquet d'arbres voisins de la propriété de la famille, dont le chef, un vieillard, fut baptisé le jour de Noël 1888.

Les membres de l'autre branche, qui habite à Okayama, s'empressèrent, eux aussi, de recevoir le baptême ; qu'un évêque, Mgr Midon, leur a conféré : ils vivaient du reste depuis bien longtemps sous la protection de la croix :

La maison habitée par la seconde de ces familles... était toute entière décorée de croix : chaque tuile de la toiture, chaque poutre de la façade en portait le signe. Et, détail remarquable qui affirme bien l'idée chrétienne, ces croix avaient, non la forme ordinaire du chiffre 10 en caractère japonais, mais celle d'une croix potencée. C'était dans toute la ville la seule maison de ce genre. Les ancêtres chrétiens, confesseurs de la foi, d'après une tradition soigneusement conservée, avaient voulu perpétuer ainsi le souvenir de leur religion, et placer leurs descendants sous la protection de ce signe sacré. (T. II, page 525.)

III

Vers l'époque de cette découverte, le Mikado promulguait la nouvelle Constitution de l'Empire ; accordant, par l'article